AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
230ème REUNION
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
27 MAI 2010

PSC/PR/COMM.(CCXXX)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 230ème réunion, tenue les 27 et 31 mai 2010, a examiné le Rapport de la Mission pluridisciplinaire d'évaluation des besoins de reconstruction et de développement post-conflit dépêchée par le Président de la Commission en République démocratique du Congo (RDC), du 21 janvier au 13 février 2010, et au Burundi, du 13 au 22 février 2010 [PSC/PR/2 (CCXXX)], dans le cadre de la mise en œuvre des décisions des 163ème et 199ème réunions du CPS, tenues respectivement les 22 décembre 2008 et 17 août 2009, ainsi que du Plan d'action de la Session spéciale de la Conférence de l'Union sur l'examen et le règlement des conflits en Afrique, tenue à Tripoli le 31 août 2009.

Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, ainsi que les Représentants spéciaux du Président de la Commission en RDC et au Burundi ont pris part à la réunion.

Le Conseil a entendu les communications de M. Soumana Sakho, chef de la Mission pluridisciplinaire, des Représentants permanents de la RDC et du Burundi auprès de l'UA, ainsi que des représentants des Nations unies (Mission des Nations unies en RDC - MONUC et Bureau intégré des Nations unies au Burundi - BINUB), de l'Union européenne (UE), et du Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA).

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport de la Mission pluridisciplinaire d'évaluation des besoins de reconstruction et de développement post-conflit [PSC/PR/2 (CCXXX)] ;

2. **Félicite** le chef et les membres de la Mission, y compris les Communautés économiques régionales (CER) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), pour la qualité et la richesse du Rapport, et **exprime sa haute appréciation** de la pertinence des recommandations qui y sont contenues. Le Conseil **exprime sa gratitude** aux Gouvernements du Burundi et de la RDC pour les facilités qu'ils ont apportées en vue du bon déroulement de la Mission, ainsi qu'à tous les autres acteurs nationaux, y compris les organisations de la société civile. Le Conseil **remercie également** le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), ainsi que tous les membres de la communauté internationale rencontrés par la Mission, y compris la MONUC, qui a apporté un appui logistique déterminant, le BINUB, les différentes agences du système des Nations unies, l'UE et les partenaires bilatéraux ;

3. **Se félicite également** des visites effectuées par le Président de la Commission en RDC et par le Commissaire à la paix et à la sécurité au Burundi et en RDC, ainsi que de la tenue, à Kinshasa, d'un Atelier sur les Femmes et les Enfants dans les conflits armés et de la 8ème réunion du Groupe des Sages ;

4. **Accueille** avec satisfaction les contributions apportées par la Commission de l'UA aux consultations relatives à l'adaptation du mandat, des fonctions et du déploiement des effectifs de la MONUC. A cet égard, le Conseil **se félicite** de la résolution adoptée le 28 mai 2010, par le Conseil de sécurité des Nations unies;

5. **Appelle** les Gouvernements **du Burundi et de la RDC à s'approprier** les recommandations contenues dans le rapport, avec une attention particulière pour les questions liées à la gouvernance, au développement économique, à la réforme des secteurs de la sécurité et de la Justice, à la promotion des droits de l'homme, ainsi qu'au genre, afin de

consolider les avancées remarquables enregistrées par le Burundi et la RDC en vue de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit. Le Conseil **exhorte** le Burundi et la RDC à tout mettre en œuvre pour assurer le succès des processus électoraux prévus dans les deux pays ;

6. **Exhorte** les Etats membres et les partenaires internationaux à apporter tout l'appui nécessaire au Burundi et à la RDC pour faciliter le processus de reconstruction et de développement post-conflit et de consolidation de la paix dans les deux pays ;

7. **Demande** à la Commission, sur la base de consultations suivies avec les autorités du Burundi et du DRC et des priorités qui sont les leurs, de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de la Mission pluridisciplinaire, en particulier à travers :

a) l'organisation, avant la fin de l'année 2010, de la Conférence de solidarité africaine, telle que prévue par le Plan d'action de la Session spéciale de Tripoli, pour permettre aux Etats membres de marquer leur solidarité avec le Burundi et la RDC, conformément au Cadre d'action de l'UA sur la reconstruction et le développement post conflit ;

b) l'intensification des efforts de plaidoyer auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux et des institutions financières internationales, notamment l'UE, la BAD, le FMI, la Banque mondiale et d'autres parties prenantes, en vue de les engager à contribuer davantage aux efforts de consolidation de la paix, de reconstruction et de développement post-conflit au Burundi et en RDC.

8. **Décide** de créer un sous-comité du Conseil pour entreprendre ce qui suit :

i. **élaborer et mettre** en place, en collaboration avec les Communautés économiques régionales compétentes, et en consultation avec la CEA, la BAD et d'autres partenaires multilatéraux, un programme d'appui à la gouvernance, à la reconstruction et à la consolidation de la paix reposant sur la mobilisation de l'expertise africaine et axé sur le long terme. Ce programme fera l'objet de consultations approfondies avec les Gouvernements du Burundi et de la RDC ;

ii. **conduire** toutes consultations appropriées avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris l'UE, la Banque mondiale, le FMI et la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix, en vue de la mise en œuvre des recommandations de la Mission pluridisciplinaire.

9. **Demande** à la Commission de lui rendre régulièrement compte des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des recommandations de la Mission pluridisciplinaire.

10. **Décide** de rester saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2010

Communique

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2381

Downloaded from African Union Common Repository